



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Aspen D

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 28.06.2016

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen D

SDS développé avec ES intégré Non

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation Gazole. Fuel for diesel engines and diesel heaters.

Usages identifiés comme pertinents

SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs)  
 SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)  
 PC13 Carburants

PROC1 Utilisation dans un procédé fermé, aucune probabilité d'exposition  
 PROC2 Utilisation dans un procédé fermé et continu avec une exposition contrôlée et occasionnelle (par exemple, échantillonnage)  
 PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/dans des réservoirs/grands conteneurs dans des locaux non spécialisés  
 PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/dans des réservoirs/grands conteneurs dans des locaux spécialisés  
 PROC16 En utilisant des substances comme sources de carburant, exposition limitée au produit imbrûlé probable dans un cadre industriel ou non industriel  
 ;

Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Oui

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Distributeur

Nom de société Aspen France SAS  
 Adresse administrative 240 Avenue Jacques Vogt  
 Code postal 95340  
 Ville Persan  
 Pays France  
 Tél. 01 39 37 40 48  
 Fax 01 30 28 12 30  
 E-mail aspen@aspen-sas.fr  
 Site Internet <http://www.aspen-sas.fr/>

#### Producteur

Nom de société	Lantmännen Aspen AB
Adresse postale	Iberovägen 2
Code postal	SE-438 54
Ville	Hindås
Pays	Sweden
Tél.	+46 (0)301-23 00 00
E-mail	info@aspen.se
Site Internet	http://www.aspen.se/France
Nom de l'interlocuteur	Pontus Kristensson, +46 (0)708-23 50 20

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Le centre anti-poison national: +33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP Classification	Asp. tox 1; H304; EUH 066;
--------------------	----------------------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le récipient conformément à la réglementation locale.
Fermetures de sécurité pour les enfants	Oui
Avertissements tactiles	Oui

### 2.3. Autres dangers

Description du danger	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Impact sur la santé	Effet dégraissant sur la peau.
Impact environnemental	En général, les rejets d'huile constituent un danger pour l'environnement. Les propriétés dangereuses du produit sur l'environnement sont considérées comme limitées.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Concentration
Renewable hydrocarbons (diesel type fraction)	N° CE: 618-882-6 Numéro d'enregistrement: 01-2119450077-42-XXXX	Asp. tox 1;H304; EUH 066;	85 - 95 % poids/poids
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° CE: 926-141-6 Numéro d'enregistrement: 01-2119456620-43-XXXX	Asp. tox 1;H304; EUH 066;	5 - 15 % poids/poids

## SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	Repos et air frais. En cas d'une irritation prolongée de la gorge ou de la toux et après inhalation d'huile nébulisée : contacter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical	Traiter de manière symptomatique.
---	-----------------------------------

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivi médical des effets différés	Aucunes recommandations.
Détails spécifiques sur les antidotes	Pas pertinent.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone (CO).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.
---------------------------------------	--

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Recueillir le produit répandu.
Précautions individuelles	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Éviter l'inhalation d'huiles nébulisées et le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
---	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou toute autre matière combustible.
-----------------------	---

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions	Section 8, 13.
---------------------	----------------

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
--------------	---

### Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
Conseils sur l'hygiène général sur le lieu de travail	L'accès au lavabo avec du savon, de la crème de décapage, de la crème de protection et de la crème grasse est recommandée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposage des liquides inflammables. Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables.
Autres informations	Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc. Classe d'inflammabilité : 3
Conditions à éviter	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### Conditions de conservation sécurisée

Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables.
Température de stockage	<b>Valeur:</b> < 50 C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.
--------------------------------	---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
Renewable hydrocarbons (diesel type fraction)	N° CE: 618-882-6 Numéro d'enregistrement: 01-2119450077-42-XXXX		

#### DNEL / PNEC des composants

Composant	Renewable hydrocarbons (diesel type fraction)
DNEL	<b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Cutané <b>Fréquence d'exposition:</b> Long-terme (répété) <b>Types d'effets:</b> Effet systémique <b>Valeur:</b> 42 mg/kg/day
DNEL	<b>Groupe:</b> Travailleur <b>Voie d'exposition:</b> Inhalation <b>Fréquence d'exposition:</b> Long-terme (répété) <b>Types d'effets:</b> Effet systémique <b>Valeur:</b> 147 mg/m3

#### DNEL / PNEC

Directives d'exposition	<b>Pays d'origine:</b> Suede <b>Type de valeurs limite:</b> OEL, 8h, 350 mg/m3 <b>Source:</b> AFS 2015:7 <b>Commentaires:</b> Gazole Mk 1.
-------------------------	---

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

L'accès au lavabo, avec savon, crème de décapage et crème grasse est recommandé.

### Signalisation de sécurité



#### Protection respiratoire

Protection respiratoire

Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Types d'équipement recommandés

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.

Renvoi aux normes appropriées

EN140, EN 141.

Types de masque

Porter un appareil respiratoire à filtre anti-gaz, type A2.

Mesures supplémentaires de protection respiratoire

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

#### Protection des mains

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Renvoi aux normes appropriées

EN 374, EN 420.

Matériaux appropriés

Nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC).

#### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité lunettes antiéclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

#### Protection de la peau

Protection de la peau (autre que celle des mains)

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Propriétés requises pour les vêtements de protection

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter le dégraissage et la gerçure de la peau. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

#### Contrôles de l'exposition

Mesures relatives à l'utilisation par le consommateur du produit chimique

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide clair.

Couleur

Orange.

Odeur

Odeur d'huile.

Commentaires, Seuil olfactif

Inconnu.

Commentaires, pH (en tant que tel)

Pas pertinent.

Commentaires, pH (solution aqueuse)

Pas pertinent.

Commentaires, Point / intervalle de fusion

Données insuffisantes.

Point d'ébullition

**Valeur:** 180-360 °C

**Méthode de contrôle:** EN ISO 3405

Point d'éclair

**Valeur:** ≥ 61 °C

	<b>Méthode de contrôle:</b> EN ISO 2719
Taux d'évaporation	<b>Valeur:</b> < 0,01 <b>Méthode de contrôle:</b> BuAc=1
Inflammabilité (solide, gaz)	Données insuffisantes.
Commentaires, Limite d'explosivité	Données insuffisantes.
Pression de vapeur	<b>Valeur:</b> < 0,1 kPa <b>Température d'essai:</b> = 20 °C
Densité de vapeur	<b>Valeur:</b> > 1 <b>Référence du gaz:</b> Air
Densité	<b>Valeur:</b> 765-800 kg/m <sup>3</sup> <b>Méthode de contrôle:</b> EN ISO 12185 <b>Température d'essai:</b> = 15 °C
Commentaires, Densité volumique	Pas pertinent.
Description de la solubilité	Très soluble dans : Hydrocarbures.
Solubilité dans l'eau	Données insuffisantes.
Solubilité dans la graisse	Données insuffisantes.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<b>Valeur:</b> > 6,5
Commentaires, Coefficient de partage : n-octanol / eau	EG 618-882-6.
Combustion spontanée	<b>Valeur:</b> > 200 °C
Commentaires, Température de décomposition	Données insuffisantes.
Viscosité	<b>Valeur:</b> 2-4 mm <sup>2</sup> /s <b>Méthode de contrôle:</b> EN ISO 3104 <b>Température d'essai:</b> = 40 °C
Propriétés explosives	Aucune.
Propriétés oxydantes	Aucune.

## 9.2. Autres informations

Point de turbidité	<b>Valeur:</b> -26 °C <b>Méthode:</b> SS-EN 23015
--------------------	--

## Risques physiques

Liquides inflammables	Oui.
Conductivité	<b>Valeur:</b> > 25 pS/m <b>Méthode de contrôle:</b> ASTM D2624 <b>Température d'essai:</b> = 20 °C

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
--------------------------------------	---

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Oxydants forts.
-------------------	-----------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Données toxicologiques des composants

Composant	Renewable hydrocarbons (diesel type fraction)
DL50 oral	<b>Valeur:</b> > 2000 mg/kg <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat
DL50 cutané	<b>Valeur:</b> > 2000 mg/kg <b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat

### Autres informations concernant les risques de santé

Généralités	Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.
-------------	---

### Effets aigus potentiels

Inhalation	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Contact avec la peau	Le produit a un effet dégraissant de la peau.
Contact avec les yeux	Légèrement irritant.
Ingestion	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### Les effets retardés / exposition répétée

Sensibilisation	Aucune.
-----------------	---------

### Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

Cancérogénicité	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Mutagénicité	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Propriétés tératogènes	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Données toxicologiques des composants

Composant	Renewable hydrocarbons (diesel type fraction)
Toxicité aquatique aiguë, poissons	<b>Valeur:</b> > 1000 mg/l <b>Méthode de contrôle:</b> WAF, OECD 203. LL50 96h.
Toxicité aquatique aiguë, algues	<b>Valeur:</b> > 100 mg/l <b>Méthode de contrôle:</b> WAF, OECD 201. EL50 72h.
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	<b>Valeur:</b> > 100 mg/l <b>Méthode de contrôle:</b> WAF, OECD 202. EL50 48h.
Composant	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Toxicité aquatique aiguë, poissons	<b>Valeur:</b> > 1000 mg/l <b>Espèces:</b> Oncorhynchus mykiss <b>Durée:</b> 48h
Toxicité aquatique aiguë, algues	<b>Valeur:</b> > 1000 mg/l <b>Espèces:</b> Pseudokirchneriella subcapita <b>Durée:</b> 72h
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	<b>Valeur:</b> > 1000 mg/l <b>Espèces:</b> Daphnia magna <b>Durée:</b> 96h
Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> 69 % <b>Période de test:</b> 28 journées

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	<b>Valeur:</b> > 60 % <b>Méthode de contrôle:</b> OECD 301B
Comment, Biodegradability	EG 618-882-6, EG 926-141-6.
Comment COD	Inconnu.

Comment, BOD	Inconnu.
Persistence et dégradabilité	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.
Facteur de bioconcentration (BCF)	<b>Valeur:</b> > 6,5 <b>Méthode de contrôle:</b> Log Kow
Comment, BCF	EG 618-882-6.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Ce produit contient des substances qui sont insolubles dans le milieu aquatique et qui peuvent se répandre sur les surfaces aquatiques.
----------	---

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes / remarques	Classe de danger pour l'eau : 2 (WGK).
------------------------------------	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Recueillir le produit répandu. INCINÉRER.
Produit classé déchet dangereux	Oui
Emballage classé déchet dangereux	Non
Code de déchets CED	CED: 130701 fuel oil et diesel CED: 150102 emballages en matières plastiques
Réglementations nationales	SFS 2011:927

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN	1202
RID	1202
IMDG	1202
ICAO/IATA	1202

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	CARBURANT DIESEL
RID	CARBURANT DIESEL
IMDG	DIESEL FUEL
ICAO/IATA	DIESEL FUEL

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN	3
RID	3
IMDG	3
ICAO/IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
IMDG	III
ICAO/IATA	III



## 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RID Autres informations utiles (D/E)

IMDG Other relevant information  $\geq 61$  °C, c.c.

EmS F-E, S-E

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom du Produit Non entré.

Type de transport requis Non déterminé.

Pollution category Non déterminé.

ADR Autres informations utiles (D/E)

Tunnel restriction code (D/E).

Limited Quantity 5L.

Risque n° 30

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références (législation/réglementation) Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une enquête sur la sécurité chimique a été menée Non

## SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

CLP Classification ; EUH 066;  
; H304;

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3). EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Fournisseurs fiches de données de sécurité.

Informations ajoutées, supprimées ou modifiées Première édition.

Version 1

---

URL de la fiche technique	<a href="http://www.aspen.se">http://www.aspen.se</a>
Responsable de fiche de données de sécurité	Lantmännen Aspen AB
Préparée par	Lantmännen Aspen AB